

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° DN420

présenté par

M. Marleix, M. Thiériot, Mme Bazin-Malgras, M. Brigand, Mme D'Intorni,  
Mme Alexandra Martin, Mme Serre et Mme Tabarot

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Lors de l'examen de la loi de finances annuelle, le Gouvernement remet au Parlement un rapport faisant le point sur les ressources extrabudgétaires consommées et les prévisions à venir.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La LPM 2024-2030 prévoit le recours à des recettes extrabudgétaires à hauteur de 13,3 Milliards d'Euros soit quasiment 2 Mds d'€ par an. On rappellera que lors de la montée en puissance de la LPM précédente 2 Mds € constituait la moyenne des marches de progression annuelle. On mesure donc l'importance de ces recettes extrabudgétaires. Certaines LPM dans les années 90 ont déjà fait l'objet de recours à des recettes extrabudgétaires et force est de constater qu'elles n'ont pas toujours été au rendez-vous. Les deux dernières LPM n'y ont pas eu recours au nom de la sincérité budgétaire.

Si le gouvernement compte sur ces recettes, il est nécessaire que le Parlement puisse être parfaitement informé de leur évolution.